

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

**ANPE** 

Question écrite n° 67306

## Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'organisation du service public de l'emploi. Bénéficiant d'une conjoncture favorable, les entreprises artisanales du bâtiment ont embauché 60 000 personnes au cours du premier semestre 2001 mais 50 000 embauches n'on pu être réalisées faute de main-d'oeuvre disponible. Ce chiffre révèle la difficulté à rapprocher l'offre de la demande en matière d'emploi, d'autant plus que seulement 40 % des entreprises artisanales du bâtiment cherchant à embaucher déposent une offre à l'ANPE. Ces statistiques sont un constat d'échec de l'organisation actuelle du service public de l'emploi, constat déjà souligné par la Cour des comptes. En conséquence, il lui demande de lui préciser les mesures que compte adopter le Gouvernement pour remédier aux difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises artisanales du bâtiment.

## Données clés

Auteur: M. François Cornut-Gentille

Circonscription : Haute-Marne (2e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 67306

Rubrique: Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5875